



Industrie
Canada

Industry
Canada

www.ic.gc.ca/spectre



RENOUVELLEMENT DES LICENCES RADIO

Droits annuels

La (Les) licence(s) radio indiquée(s) sur la facture ci-jointe expire(nt) le 31 mars de cette année. Si vous désirez poursuivre l'exploitation de votre station au-delà de cette date, **le Ministère doit recevoir les droits annuels avant le 31 mars. Prière de tenir compte des délais postaux.**

Lorsque les licences radio ne sont pas renouvelées, les fréquences associées pourraient être réassignées à d'autres utilisateurs.

L'exploitation continue de fréquences pour lesquelles la (les) licence(s) radio n'étant plus en vigueur sera assujettie aux articles 4(1) Interdictions et 10(1) Infractions et peines de la *Loi sur la radiocommunication*.

Industrie Canada n'imprime plus les licences radio qui sont renouvelées sauf pour les stations de navire et d'aéronef. Si vous désirez visualiser ou imprimer votre (vos) licence(s) radio, consultez le site Web Spectre en direct :

www.ic.gc.ca/spectre-en-direct/imprimer-licence

Canada

Renouveler votre licence, c'est simple et rapide

Corrections

Apportez toute correction à votre nom ou adresse sur le rabat détachable de l'enveloppe ci-jointe.

Annulations

Si vous désirez annuler des licences radio, consultez les INSTRUCTIONS POUR L'ANNULATION DE LICENCES données à la page 2 de la facture.

Droits annuels à payer

Le ou avant le 31 mars de cette année

- Les droits annuels de licence radio que vous devez acquitter sont inscrits dans la case **Montant dû**.
- Si vous annulez des licences radio, écrivez la somme des annulations dans la case **Moins annulations** au bas de la page 1 et déduisez cette somme de la case **Montant dû**. Notez que pour une licence mobile, le droit correspondant à chacun des mobiles est de 41 \$.

Mode de paiement

- Effectuez votre paiement conformément aux INSTRUCTIONS données sur la partie supérieure de la page 1 de la facture.
- Vous pouvez aussi effectuer votre paiement sur le site Web Spectre en direct (www.ic.gc.ca/spectre-en-direct/payer-facture).
- Pour les ministères du gouvernement fédéral, veuillez compléter la partie supérieure de votre facture et la retourner à Industrie Canada.

Des renseignements sur la gestion du spectre sont disponibles en ligne (www.ic.gc.ca/spectre).



Si vous avez vendu votre matériel radio ou si vous désirez transférer votre (vos) licence(s) à un nouveau propriétaire, veuillez remplir les cases appropriées, couper le formulaire le long du pointillé et le retourner avec votre facture.

1 Matériel radio vendu à (nouveau propriétaire) :

Nom ou société _____

Adresse _____

Ville/Province ou territoire _____

Code postal _____

Téléphone _____

2 Demande de transfert de la (des) licence(s) radio de (ancien propriétaire) :

N° de compte _____

Téléphone _____

Signé à _____ le _____

Signature _____

IMPORTANT : Le nouveau propriétaire doit soumettre une (des) nouvelle(s) demande(s) de licence radio et payer les droits exigibles. Cette demande de transfert de licence(s) est sujette à l'approbation du ministre de l'Industrie.